

**Avenant n° 1 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs sur la
sensibilisation des collégiens à la chanson française et aux musiques actuelles
entre l'association Chroma/Zebroek et le Département de Seine-et-Marne
signée le 5 novembre 2012 (année scolaire 2013-2014)**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

75971652

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 23/12/2013
Réception Préfet : 23/12/2013
Publication RAAD : 23/12/2013

ENTRE :

Le Département de Seine-et-Marne, dont le siège est situé Hôtel Saints-Pères, 77 010 Melun Cedex, représenté par le Président du Conseil de la délibération du 20 décembre 2013.

ci-après dénommé « le Département »,

D'UNE PART,

ET :

L'Association Chroma / Zebroek, dont le siège est situé Immeuble Le Terminal 2 rue Saint-Just, 93130 Noisy-le-Sec, représentée par son Président,

ci-après dénommée : « l'Association »,

D'AUTRE PART,

Préambule :

Conformément à la convention d'objectifs pluriannuelle 2012-2014, il est proposé, de renouveler l'opération sur 17 classes de collèges publics du Département pour l'année scolaire 2013-2014, moyennant le versement d'une somme de 40 000 € à l'association Chroma/Zebroek. Ce renouvellement et ses conditions financières font l'objet d'un avenant n°1 à la convention citée ci-dessus.

ARTICLE 1 de l'avenant :

L'article 4 de la convention initiale : « Engagements de l'association et déroulement de l'opération durant l'année scolaire 2013-2014 » est ainsi modifié :

Il est proposé de renouveler l'opération en 2013-2014 sur 17 nouveaux collèges (cf. liste en annexe), à raison d'une classe par collège, et en prenant en compte, notamment les pistes suivantes :

- reconduction du même thème que la précédente édition, « un monde de musiques », un thème porteur et permettant l'implication des élèves et des parents ;
- exploitation, en plus du livret et du CD qui l'accompagne, de la « Carte des musiques du monde », édité en juin 2013. Ce nouveau support tout à fait original, montre le cheminement des différentes sources d'influences musicales et fera l'objet d'une session de formation des enseignants auprès desquels un travail spécifique complémentaire sera réalisé par l'association Chroma/Zebroek ;
- organisation d'un événement par l'association *Chroma/Zebroek* avec un artiste réputé au cours de l'année scolaire 2013-2014 permettant d'amplifier la communication sur l'action de l'association et du Département en matière artistique ;
- animation d'actions de formation en direction des personnels des structures, membres du réseau Pince-Oreilles, pour envisager à terme un relais possible de ces équipes sur le terrain et la démultiplication de l'opération ;
- recherche et développement de nouveaux modes de diffusion, de formation et de sensibilisation, pouvant exploiter l'utilisation de nouveaux supports notamment numériques, en cohérence avec le schéma numérique des collèges publics seine-et-marnais.

Par ailleurs, une plus grande implication des parents sera recherchée, notamment pour l'accompagnement des élèves dans les concerts, dont l'organisation devra permettre à une majorité des élèves concernés de participer dans les meilleures conditions possibles. Le principe d'une convention signée avec les collèges concernés et une présentation plus approfondie du projet en Conseil d'administration est conservé.

Le partenariat avec *Act'Art77* et l'appui sur les compétences des membres du réseau *Pince Oreille* sera amplifié dans la perspective d'une extension possible du dispositif (formation, mise à profit de la programmation et des liens existant avec les collèges, la population et les artistes...).

Enfin, il est envisagé que le travail de l'association s'appuiera à la fois sur la programmation des salles du réseau Pince-Oreilles et plus généralement sur l'ensemble du calendrier des manifestations musicales organisées sur le territoire dont celles bien sûr initiées par le Département.

L'ingénierie d'ensemble de l'opération sera assurée par l'association Chroma/Zebroek avec le Conseil général de Seine-et-Marne aux termes de la convention d'objectifs citée ci-dessus et du présent avenant.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Novembre/décembre 2013
Présentation du dispositif dans les collèges retenus
- Janvier 2014
Lancement opérationnel du dispositif avec les premières interventions de l'association dans les classes.
- Mai 2014
Concert final de clôture de la saison 2013-2014
- Juin 2014
Réunions de bilan avec les enseignants et les partenaires

ARTICLE 2 de l'avenant :

L'article 5 de la convention initiale : « Soutien financier du Département » est ainsi modifié :

Pour l'année scolaire 2013-2014, le montant de 40 000 € sera versé en trois fois à l'association Chroma/Zebroek, soit 37,5% à la signature de l'avenant n°1, 31,25% au cours du 1^{er} trimestre 2014 et 31,25% en fin d'opération, à la remise du bilan.

ARTICLE 3 de l'avenant :

Tous les autres articles de la convention restent inchangés et demeurent valables.

Fait à Melun, le
en deux exemplaires originaux

Pour l'Association Chroma / Zebroek

Pour le Département

Le Président de l'association

Le Président du Conseil général de Seine-et-Marne

Jean-Louis TERRANA

Vincent ÉBLÉ